



Terme important du contrat d'adoption

Information importante : ceci n'est pas le contact d'adoption d'un chiot dans notre élevage
Le vrai contrat vous sera envoyé si vous êtes une famille sélectionnée pour un chiot d'une future portée.

Condition générale

La famille assume les risques que l'animal développe différentes attitudes au cours de sa vie et qu'il soit aussi exposé à des risques de santé dépendamment de son mode de vie.

La famille s'engage à bien traiter l'animal et à respecter ses besoins d'espace et d'activité. Propre à sa race, en lui offrant une habitude adéquate selon ses besoins et une alimentation conseillée par l'éleveur ainsi que tous les soins dont il aura besoin au cours de sa vie et faire les suivis vétérinaires appropriés.

En aucun cas la famille ne pourra utiliser des méthodes éducatives abusives et violentes envers son animal. Si l'animal visait de l'abus dans sa nouvelle famille, l'éleveur se réserve le droit d'aller chercher le chien sans délais et sans préavis à la famille.

Clause de non-reproduction

Tous les chiots de notre élevage sont adoptés avec un accord de non-reproduction. Alors vous avez l'obligation de stériliser votre animal après l'âge de 1 an et au plus tard à 1 an et demi. Nous attendons cet âge pour que le chien puisse obtenir toute la croissance dont il a besoin pour ne pas nuire à son développement. Une fois que la famille aura donné une preuve de stérilisation officielle du vétérinaire, l'éleveur vous remettra tous les papiers officiels de l'enregistrement de votre animal. Après 1 an et demi si votre animal n'est toujours pas stérilisé, l'éleveur vous retire tout garant de santé de l'animal, l'éleveur se réserve également le droit de vous retirer votre chien. Si l'animal est reproduit sans l'accord de l'éleveur, vous seriez poursuivie en cour pour briser de contact et cela à vos frais pour les deux parties.

Problème de santé

L'éleveur garantit l'état de santé de votre animal, en procédant à tout le test nécessaire pour la race que vous avez choisie, tous nos reproducteurs sont exempts de toute maladie héréditaire et génétique. Tous les documents sur les tests des reproducteurs sont affichés sur notre site internet.

L'éleveur a conscience que cela ne peut pas éviter que certains de ses chiots puissent développer certaines de ses maladies, l'éleveur s'engage à prendre la mesure adéquate pour redonner à la

famille une compensation pour les maladie héréditaire ou génétique spécifique à la race, advenant que son chien soit atteint de telle pathologie.

Claude de non-cession

La famille ne pourra vendre ou donner l'animal sans contacter l'éleveur avant d'entreprendre tout démarche à replacer l'animal en question. L'éleveur s'engage à trouver avec la famille une bonne famille pour l'animal à replacer. Si la famille n'est pas en mesure de garder le chien durant le temps qu'on lui retrouve une nouvelle famille, l'éleveur s'engage à reprendre l'animal durant ce temps, moyennant des frais de pension raisonnable pour aider la famille. Si l'animal est âgé de moins de 1 ans et demi et non stériliser ayant des bonnes aptitudes comme future reproducteur l'éleveur peut racheter l'animale a 50% du prix du chiot sans le dépôt non remboursable.

La famille n'est pas autorisée à remettre l'animal a quel qu'uncle organisme animalière ou tout autres vendeur d'animaux ou éleveur.

Suite à la relocalisation d'un animal dans une nouvelle famille, la nouvelle famille devrais alors respecter les termes du contact avec l'éleveur et ainsi signer un nouveau contrat avec l'éleveur.

Si vous aviez quel qu'oncle question concernant les termes du contrat vous pouvez me contactez à l'adresse suivante : Norraska@hotmail.com